CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint Augustin 19390

SÉANCE DU 25 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 25 septembre, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à 20 h 30 à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Marcel Auboiroux, Isabelle Monédière, Jean-Pierre Broussolle, Odile Géraudie, Léa Lebriez, Caroline Martinie, Mickaël Lameyre, Raphaël De Azevedo, Denis Leclerc, Sylvie Sauge-Maison

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Bruno Guillemin a donné pouvoir à Isabelle Monédière.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sylvie Sauge-Maison est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

1. Approbation du compte- rendu du 3 juillet 2026

Le compte- rendu du 3 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

A/ Adhésion au service remplacement du Centre de Gestion de la Corrèze

Ce service est nécessaire dans la gestion des employés communaux (recherche de remplaçants).

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

B/ Vente de la voiture et reprise du tracteur :

Monsieur le Maire indique que le véhicule Citroën Berlingot a été vendu 22 000 € du fait de l'acquisition d'un camion benne et le tracteur Renault a été repris 6 000 € pour l'acquisition du tracteur CLAAS en remplacement.
Ces véhicules ont été totalement amortis.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

C/ Transfert de la compétence « éclairage public » à la FDEE19 (Fédération département d'électrification et d'énergie de la Corrèze)

La gestion de l'éclairage est déjà confiée à cette fédération. Il est décidé que le suivi et la maintenance lui seront aussi transférés.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

3. Informations et questions diverses :

A/ Convention salle des fêtes (modification)

La convention est remise à jour et actualisée.

B/ Membre du conseil municipal pour siéger au CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Monsieur le maire sera le représentant pour Saint Augustin à cette commission.

C/ Représentant de la commune pour siéger au réseau des élus référents forêt du PNR de Millevaches en Limousin

Bruno Guillemin sera notre représentant.

D/ Défense incendie : installation de bâches dans la commune.

Il est décidé de demander au SDIS de nous conseiller pour l'installation de ces bâches.

E/ Maître d'œuvre « Hôtel Barry »

Présentation des trois candidats retenus :
- Tertio Langeau Vignal Souffron
- Laubet Maury
- Le compas dans l'œil

F/ Implantation d'une fontaine et d'un DSA (défibrillateur semi-automatique) à Chauzeix

Le Conseil Départemental a donné son accord pour l'implantation d'une fontaine et d'un défibrillateur semi-automatique (DSA) en alignement de la borne incendie.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 30.

Le maire, Marcel AUBOIROUX